

Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)

| | |
|--------------------------------|---|
| Cadre légal | Règlement (UE) N°223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/FondsDemunis.pdf |
| Durée programme | 2014-2020 |
| Budget | 3,395 milliards euros |
| Objectifs | <p>Le Fonds favorise la cohésion sociale, renforce l'inclusion sociale et, à terme, participe donc à l'objectif d'éradication de la pauvreté dans l'Union en contribuant à atteindre, conformément à la stratégie Europe 2020, l'objectif de réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale tout en complétant les Fonds structurels.</p> <p>Le Fonds contribue à atteindre l'objectif spécifique d'atténuation des formes les plus graves de pauvreté en apportant une assistance non financière aux personnes les plus démunies par le biais d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle de base ainsi que des activités d'inclusion sociale visant à l'intégration sociale des plus démunis.</p> <p>Le Fonds complète les politiques nationales durables d'éradication de la pauvreté et d'inclusion sociale, qui demeurent du ressort des États membres.</p> |
| Actions financées | <p>Le Fonds apporte son appui à des dispositifs nationaux d'aide alimentaire et/ou d'assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, par l'intermédiaire d'organisations partenaires choisies par les États membres.</p> <p>En vue d'accroître et de diversifier la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies, ainsi que de réduire et d'éviter le gaspillage de telles denrées, le Fonds peut financer des actions liées à la collecte, au transport, au stockage et à la distribution de dons alimentaires.</p> <p>Une aide peut également être octroyée au titre du Fonds pour des mesures d'accompagnement complémentaires de l'aide alimentaire et/ou de l'assistance matérielle de base.</p> |
| Mise en œuvre en France | La Commission européenne a approuvé le 31/07/2014 le programme opérationnel français pour le nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). La France, qui est le premier État membre dont le programme FEAD est adopté, recevra 499 millions d'euros en prix courants au cours de la période 2014-2020 afin de financer la fourniture d'aide alimentaire à ceux qui en ont le plus besoin dans le pays (ce montant sera complété par une enveloppe de 88 millions d'euros provenant de ressources nationales). |

| | |
|--|--|
| <p>Mise en œuvre en France (suite)</p> | <p>Les organisations partenaires continueront à jouer un rôle essentiel dans la fourniture de l'assistance et, dorénavant, elles devront proposer aux bénéficiaires des mesures d'accompagnement, comme des conseils ou un soutien, pour aider les plus démunis à sortir de la pauvreté.</p> <p>Suite à la sélection des organisations partenaires (OP) pouvant bénéficier des denrées FEAD (habilitation renouvelée en février 2016 pour une durée de 10 ans) et un appel à candidature pour bénéficier des denrées pour la période 2016-2021, les 4 associations d'aide alimentaire, déjà bénéficiaires du programme depuis 2014, ont été renouvelées en qualité d'organisations partenaires.</p> <p>Ces têtes de réseau associatives sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) -le Secours Populaire Français (SPF) -les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur (RDC) -la Croix-Rouge française (CRF) |
| <p>Documentation utile</p> | <p>Programme opérationnel FEAD – France http://www.europedirectplr.fr/wp-content/uploads/file/2014_2020_FEAD_PO_FRANCE.pdf Rapport mise en œuvre 2018 https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_05/SR_FEAD_FR.pdf</p> |
| <p>Contact européen</p> | <p>Commission européenne DG Emploi, affaires sociales et inclusion http://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=fr</p> |
| <p>Contact national</p> | <p>Ministère des solidarités et de la santé https://solidarites-sante.gouv.fr/ https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/aide-alimentaire/article/fonds-europeen-d-aide-aux-plus-demunis-fead</p> |
| <p>Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> | <p>Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. Carte interactive</p> |
| <p>Date mise à jour</p> | <p>19 Juin 2019</p> |

